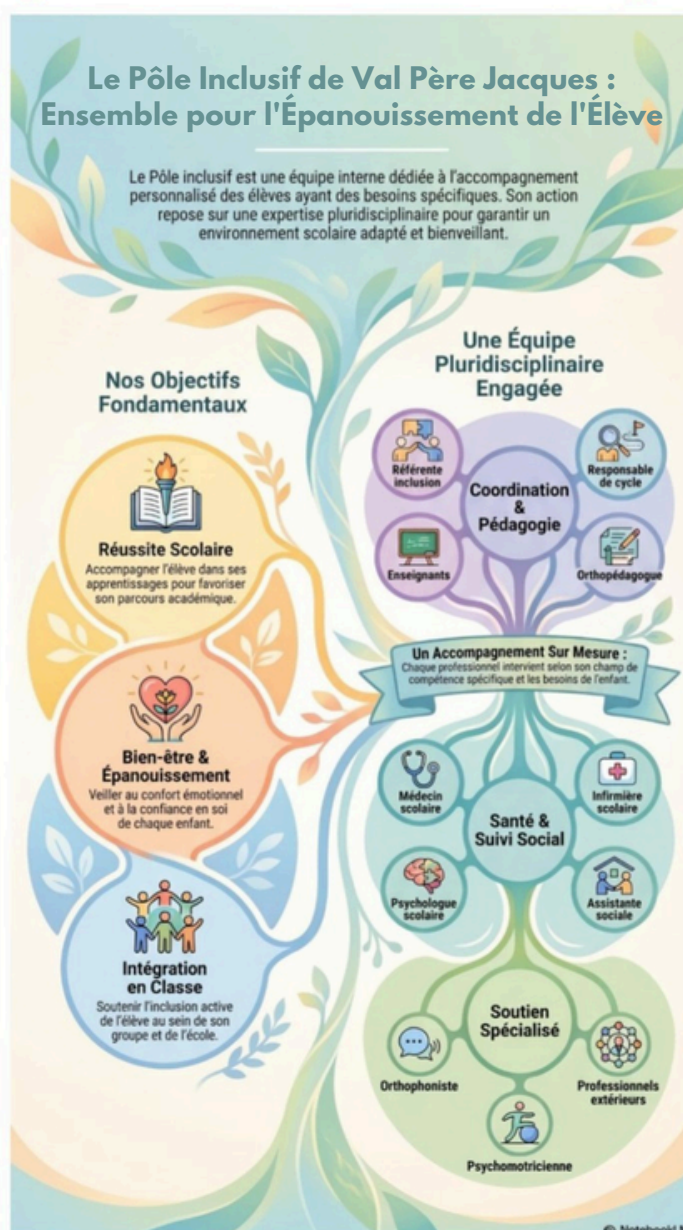


GUIDE À DESTINATION DES PARENTS

Enfants à besoins éducatifs particuliers

Comprendre • Collaborer • Accompagner



École Val Père Jacques des Sœurs de la Croix

CSS – Pôle inclusif • Document institutionnel • Juin 2026

Mot d'accueil

L'École Val Père Jacques des Sœurs de la Croix souhaite offrir à chaque élève un cadre accueillant, sécurisant, bienveillant et adapté à ses besoins.

Certains enfants peuvent rencontrer, à un moment de leur parcours, des difficultés d'apprentissage, d'attention, de langage, de comportement, de motricité, de santé, d'adaptation émotionnelle ou relationnelle. Ces besoins peuvent être ponctuels ou durables et nécessiter une observation attentive, des aménagements pédagogiques, un accompagnement spécifique ou une collaboration avec des professionnels extérieurs.

Ce guide présente de manière claire le fonctionnement du Pôle inclusif, les étapes de l'accompagnement, les dispositifs possibles, le rôle de chacun ainsi que les modalités de collaboration entre l'école, la famille et les partenaires extérieurs.

Notre conviction

L'inclusion ne consiste pas seulement à demander à l'enfant de s'adapter à l'école. Elle engage aussi l'école à ajuster ses pratiques, son environnement et ses modalités d'accompagnement afin que chaque élève puisse apprendre, participer, progresser et trouver sa place.

Cette démarche s'inscrit au cœur du charisme du Bienheureux Abouna Yaacoub, fondateur de la Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Croix du Liban, qui a consacré sa vie à l'accueil et au service des personnes les plus fragiles.

« Allez vers les hommes, images du Crucifié, en donnant votre préférence aux plus déshérités. »

Accueillir la différence, soutenir les plus vulnérables et permettre à chaque élève de développer son potentiel constituent ainsi une manière concrète de faire vivre aujourd'hui la mission éducative et chrétienne de l'établissement.

Sommaire

1	Comprendre les besoins éducatifs particuliers
2	Les missions et l'équipe du Pôle inclusif
3	Quand solliciter le Pôle inclusif ?
4	Le parcours d'accompagnement de l'élève
5	Les quatre dispositifs : PPRE, PAP, PAI et PPS
6	Les adaptations possibles à l'école
7	Le rôle des parents et la collaboration avec l'école
8	Les bilans et les professionnels extérieurs
9	L'AESH ou accompagnant humain
10	Confidentialité, communication et respect de l'enfant
11	Questions fréquentes
12	Engagement commun et contacts utiles

1. Comprendre les besoins éducatifs particuliers

Un élève à besoins éducatifs particuliers (EBEP) est un enfant qui, de manière temporaire ou durable, a besoin d'un accompagnement spécifique pour accéder aux apprentissages, suivre le rythme scolaire, s'organiser, gérer ses émotions, interagir avec les autres ou développer son autonomie.



Les principales catégories de besoins pouvant avoir un impact sur la scolarité.

Les besoins peuvent notamment concerner :

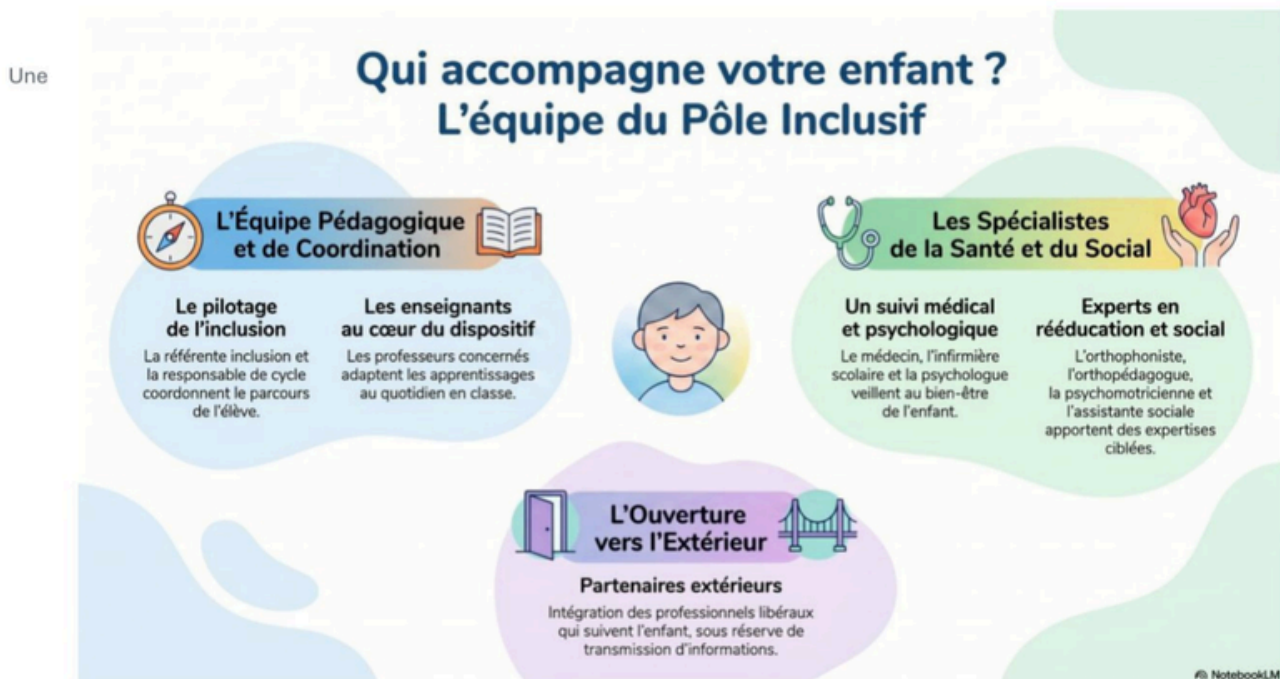
- Des difficultés scolaires importantes ou persistantes en lecture, écriture, mathématiques, mémorisation ou compréhension.
- Des troubles spécifiques des apprentissages, du langage, de l'attention, des fonctions exécutives ou de la coordination.
- Des difficultés émotionnelles, relationnelles ou comportementales ayant un retentissement sur la scolarité.
- Une maladie chronique, une allergie, un traitement ou une situation de handicap nécessitant une organisation adaptée.
- Une situation familiale, sociale, économique, culturelle ou linguistique fragilisant temporairement la disponibilité pour apprendre.
- Un haut potentiel intellectuel ou une précocité nécessitant enrichissement, défis, rythme ou accompagnement spécifiques.

À retenir

Un enfant n'est jamais défini par son trouble ou sa difficulté. Il reste avant tout une personne avec des forces, des compétences, une histoire, une personnalité et un potentiel unique.

2. Les missions et l'équipe du Pôle inclusif

Le CSS – Pôle inclusif est une équipe interne qui soutient l'élève, sa famille et les professionnels de l'école. Il coordonne l'observation, l'analyse des besoins, les recommandations, le suivi et, si nécessaire, l'orientation vers des partenaires extérieurs.



équipe coordonnée autour de l'enfant, en lien avec les partenaires extérieurs.

Ses objectifs principaux

1. Repérer précocement les obstacles à l'apprentissage, à la participation ou au bien-être.
2. Comprendre le fonctionnement de l'élève à partir de faits observables et de données croisées.
3. Accompagner les enseignants dans la mise en place d'adaptations réalistes et évaluables.
4. Associer les parents à la compréhension de la situation et aux décisions qui concernent leur enfant.
5. Proposer, lorsque cela est utile, un dispositif formalisé ou une orientation extérieure.
6. Assurer un suivi régulier, vérifier l'efficacité des aides et les réajuster.
7. Favoriser progressivement l'autonomie, la confiance et l'engagement scolaire de l'élève.

Les professionnels pouvant intervenir

Acteur	Contribution principale
Référente inclusion / coordination CSS	Coordonne les demandes, organise les concertations, attribue les référents et veille à la cohérence du parcours.
Responsable de cycle	Facilite la coordination, veille à l'application des décisions et soutient la communication avec les équipes.
Enseignants et coordination pédagogique	Observent, différencient les apprentissages, mettent en œuvre les adaptations et évaluent leurs effets.
Psychologue scolaire	Éclaire le fonctionnement affectif, relationnel, comportemental ou cognitif de l'élève.
Orthophoniste	Analyse les besoins liés au langage oral, au langage écrit, à la compréhension et aux apprentissages.
Orthopédagogue	Travaille les stratégies d'apprentissage, les méthodes de travail et les adaptations pédagogiques.
Psychomotricienne	Éclaire les difficultés de coordination, de posture, de geste graphique, d'organisation spatiale ou de régulation tonique.
Médecin et infirmière scolaires	Interviennent pour les besoins médicaux, sanitaires, les traitements et les protocoles de sécurité.
Assistante sociale	Soutient l'analyse des situations familiales, sociales ou économiques qui influencent la scolarité.
Professionnels extérieurs	Apportent leurs bilans et recommandations, avec l'accord des responsables légaux et dans le respect de la confidentialité.

3. Quand solliciter le Pôle inclusif ?

Le Pôle inclusif peut être sollicité lorsque les difficultés persistent malgré les aides pédagogiques ordinaires, lorsqu'un changement important apparaît ou lorsqu'une situation nécessite une attention particulière.

Soutenir la réussite de l'élève : Quand solliciter le Pôle inclusif ?

**Le Déclencheur :
Quand s'inquiéter ?**

Persistance des difficultés
Le Pôle doit être sollicité lorsque les difficultés de l'enfant perdurent malgré les aides et aménagements déjà mis en place par l'enseignant en classe.

Une volonté de compréhension
Solliciter le Pôle ne signifie pas forcément que l'enfant a un trouble ou un handicap, mais que ses besoins nécessitent une attention particulière.

Les Signes d'Alerte (Quand agir ?)

<p>Difficultés d'Apprentissage & Cognition</p> <ul style="list-style-type: none"> Baisse soudaine des résultats Grande lenteur Difficultés persistantes en lecture, écriture ou calcul Oublis fréquents, ou difficultés à mémoriser et à comprendre les consignes. 	<p>Comportement & Agitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Agitation importante Impulsivité difficile à contrôler Crises répétées, ou difficulté à gérer la frustration et à s'adapter au cadre scolaire. 	<p>Bien-être Émotionnel & Social</p> <ul style="list-style-type: none"> Retrait social Anxiété scolaire Souffrance émotionnelle Fatigue importante Conflits fréquents avec les camarades ou changement brutal de comportement. 	<p>Situations Spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Un trouble déjà diagnostiqué nécessitant des adaptations ou un comportement mettant l'élève (ou les autres) en difficulté.
---	---	--	---

Qui peut initier la démarche ?

Les acteurs de la demande
La demande peut être formulée par les enseignants, les parents, les responsables de cycle, les référents inclusion, les membres du CSS ou la direction.

Enseignants	Parents
Responsables de cycle	Référents inclusion
Membres du CSS	Direction

Note importante

Une approche centrée sur l'enfant
L'objectif est avant tout de mieux comprendre les besoins de l'enfant pour adapter son parcours, sans poser d'étiquette systématique.

NotebookLM

Signes d'alerte possibles

- Baisse importante ou soudaine des résultats, grande lenteur ou perte rapide des acquis.
- Difficultés persistantes en lecture, écriture, calcul, compréhension, mémorisation ou organisation.
- Agitation importante, impulsivité, crises répétées ou difficulté à gérer la frustration.
- Retrait social, anxiété scolaire, souffrance émotionnelle, fatigue inhabituelle ou changement brutal de comportement.
- Conflits fréquents avec les camarades ou comportement mettant l'élève ou les autres en difficulté.
- Trouble déjà diagnostiqué, maladie ou handicap nécessitant des adaptations scolaires.

Une demande n'est pas un diagnostic

Solliciter le Pôle inclusif ne signifie pas que l'enfant présente nécessairement un trouble ou un handicap. Cela signifie qu'une analyse plus attentive est nécessaire pour mieux comprendre ses besoins.

Qui peut initier la démarche ?

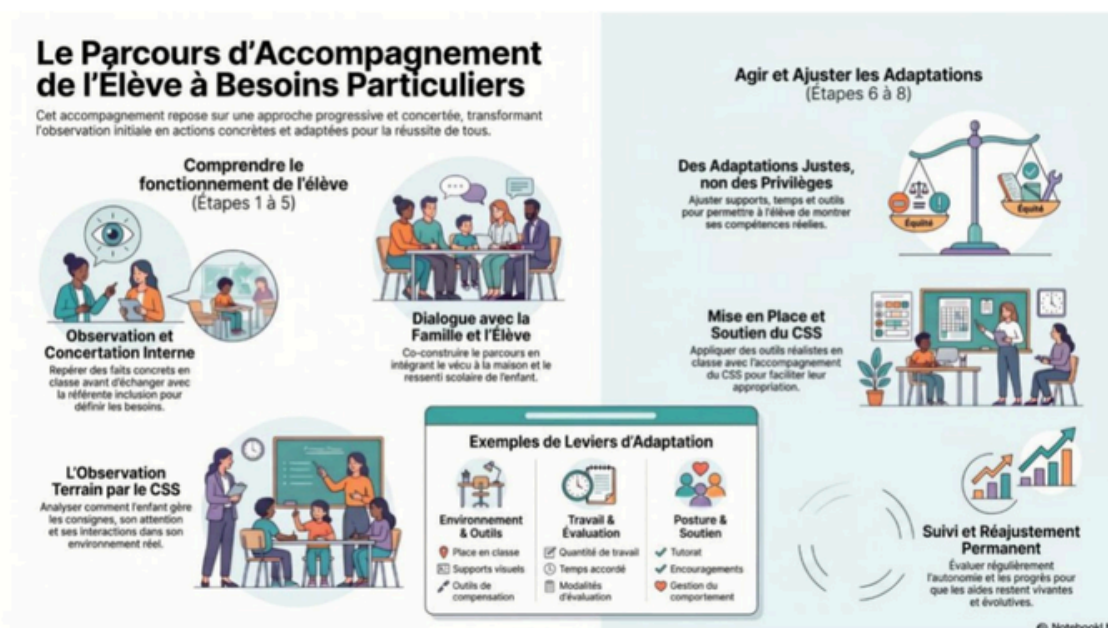
- L'enseignant ou l'équipe pédagogique.
- Les parents ou responsables légaux.
- La responsable de cycle.
- La référente inclusion ou un membre du CSS.
- La direction.

Situations nécessitant une transmission immédiate

Toute situation impliquant un danger pour l'élève ou pour autrui, une souffrance psychique aiguë, une suspicion de violence ou de harcèlement, ou une urgence médicale est transmise sans délai selon le protocole spécifique de l'établissement.

4. Le parcours d'accompagnement de l'élève

L'accompagnement repose sur une démarche progressive, structurée et concertée. Aucune décision importante ne se fonde sur une impression isolée.



1. Repérage et première réponse pédagogique

L'enseignant observe, décrit des faits précis et met en place des adaptations simples pendant une période définie.

2. Concertation interne et demande au CSS

La situation est discutée avec la responsable de cycle et/ou la référente inclusion. Une fiche de demande peut être ouverte.

3. Observation de l'élève

Un membre du CSS observe l'élève en classe ou dans une situation scolaire pertinente afin de comprendre son fonctionnement réel.

4. Rencontre avec les parents

L'école recueille les informations utiles sur l'histoire, la santé, les suivis, les forces et les difficultés de l'enfant.

5. Rencontre avec l'élève

Selon son âge et ses capacités, l'élève exprime son vécu, ses besoins, ses ressources et son avis sur les aides proposées.

6. Analyse interdisciplinaire et recommandations

Les données sont croisées. Des recommandations pédagogiques, éducatives, organisationnelles ou d'évaluation sont formulées.

7. Mise en œuvre accompagnée

Le CSS aide les enseignants à comprendre les outils, à les appliquer en classe et à les adapter au fonctionnement du groupe.

8. Suivi, vérification et réajustement

Après quelques jours ou semaines, l'équipe évalue les effets réels, modifie les stratégies si nécessaire et décide de la suite.

Règle essentielle


Aucune orientation, recommandation importante ou conclusion clinique ne repose uniquement sur un échange avec les parents. L'observation et/ou la rencontre de l'élève sont indispensables, sauf urgence ou impossibilité documentée.

5. Les quatre dispositifs de soutien scolaire

Le choix d'un dispositif dépend de la nature du besoin, de sa durée, de son impact scolaire et des documents disponibles. Un diagnostic ne détermine pas automatiquement le dispositif : l'école analyse surtout le retentissement concret sur la scolarité.


Accompagner la Réussite de Chaque Élève : Les 4 Dispositifs de Soutien Scolaire

Expliquer et différencier les quatre principaux dispositifs d'aide pour permettre le choix de l'accompagnement le plus adapté.



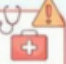
PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)

- **Difficultés scolaires ciblées et temporaires.**
Visé à aider l'élève à dépasser une difficulté précise (lecture, calcul, écriture, mémorisation) avant qu'elle ne s'installe durablement.
- **Public : Élèves en difficulté d'apprentissage ponctuelle.**
Concerne les baisses de résultats, le manque d'organisation ou les difficultés à entrer dans les apprentissages essentiels.
- **Mesures : Un plan d'action à durée limitée.**
Fixe des objectifs précis et évaluable avec des aides pédagogiques spécifiques définies par l'équipe enseignante.




PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)

- **Troubles des apprentissages ou difficultés durables.**
Permet d'accéder aux apprentissages par des chemins adaptés sans dispenser l'élève du travail scolaire.
- **Public : Troubles "Dys" et troubles de l'attention.**
S'adresse aux élèves souffrant de dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie ou d'une lenteur importante.
- **Mesures : Aménagements pédagogiques réguliers.**
Inclut le temps supplémentaire aux évaluations, la réduction de l'écrit, la mise en page adaptée et l'utilisation d'outils de compensation.



PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

- **Besoins liés à la santé et à la sécurité.**
Organise les conditions d'accueil pour garantir la sécurité de l'élève sans se focaliser uniquement sur les apprentissages.
- **Public : Maladies chroniques et allergies.**
Concerne l'asthme, le diabète, l'épilepsie, les allergies alimentaires ou les traitements médicaux à prendre à l'école.
- **Mesures : Protocoles d'urgence et vigilance.**
Précise les conduites à tenir en cas d'urgence, les régimes alimentaires et les aménagements de la vie quotidienne.



PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

- **Besoins importants liés au handicap.**
Organise l'accompagnement lorsque les besoins dépassent les adaptations pédagogiques ordinaires.
- **Public : Élèves en situation de handicap.**
S'adresse aux élèves nécessitant un soutien plus structuré et une coordination renforcée avec des professionnels extérieurs.
- **Mesures : Aide humaine et matérielle.**
Prévoit souvent un accompagnement humain (AESH), du matériel adapté, des ajustements d'emploi du temps et des adaptations de l'environnement.

NotebookLM

VAL PÈRE JACQUES — SŒURS DE LA CROIX | CSS – PÔLE INCLUSIF

Dispositif	Pour quels besoins ?	Documents / durée	Pilotage
PPRE	Difficultés scolaires ciblées et ponctuelles, sans trouble nécessairement établi.	Observations et évaluations scolaires. Durée limitée, objectifs précis et bilan à échéance.	Enseignant et équipe pédagogique, avec appui du CSS.
PAP	Trouble des apprentissages ou difficultés durables nécessitant des aménagements réguliers.	Bilan professionnel actualisé, en principe de moins de 12 mois lors de l'ouverture ou d'une révision importante. Réévaluation annuelle.	CSS / spécialiste référent, en co-construction avec les enseignants et les parents.
PAI	Maladie chronique, allergie, traitement ou besoin médical influençant la vie scolaire.	Prescription ou protocole médical. Mise à jour à chaque changement de situation.	Médecin scolaire, infirmière, direction et famille.
PPS	Situation de handicap nécessitant des adaptations importantes, du matériel, une aide humaine ou une scolarisation aménagée.	Évaluation pluridisciplinaire et décisions institutionnelles compétentes. Révision périodique.	Équipe de suivi, direction, famille et partenaires compétents.

Principes communs

- Le dispositif est choisi après observation, concertation et analyse des besoins réels.
- Les aménagements doivent être concrets, réalisables, limités en nombre et évaluables.
- Ils n'abaissent pas automatiquement les objectifs d'apprentissage ; ils améliorent l'accès à la tâche.
- Ils sont révisés lorsque l'élève progresse, change de cycle ou lorsque son fonctionnement évolue.
- Les parents reçoivent les informations nécessaires et transmettent les bilans ou mises à jour demandés.

6. Les adaptations possibles à l'école

Les adaptations sont personnalisées autant que possible. Elles ne constituent ni des privilèges ni une réduction arbitraire des exigences : elles permettent à l'élève de montrer ses compétences sans être empêché par sa difficulté.

Consignes et compréhension

- Donner une consigne à la fois et la segmenter.
- Reformuler ou faire reformuler par l'élève.
- Surligner les mots importants et donner un exemple.
- Utiliser des pictogrammes, schémas ou supports visuels.

Attention et engagement

- Limiter les distracteurs et choisir une place adaptée.
- Fractionner le travail en objectifs courts.
- Utiliser un signal discret de recentrage.
- Prévoir des pauses courtes et planifiées.

Organisation

- Utiliser un code couleur, une checklist ou une fiche méthode.
- Découper les tâches longues en étapes.
- Aider à organiser l'agenda, le cahier, le matériel et le cartable.
- Utiliser un minuteur ou un repère visuel du temps.

Évaluations

- Accorder un temps majoré lorsque cela est justifié.
- Adapter la mise en page et espacer les questions.
- Fractionner l'évaluation ou proposer une modalité orale pertinente.
- Réduire la quantité sans réduire l'objectif évalué.
- Proposer un cadre plus calme lorsque cela est nécessaire.

Comportement et régulation

- Énoncer des règles simples, explicites et constantes.
- Anticiper les moments difficiles et les transitions.

VAL PÈRE JACQUES — SŒURS DE LA CROIX | CSS – PÔLE INCLUSIF

- Utiliser le renforcement positif et des objectifs progressifs.
- Prévoir un outil ou un espace de retour au calme.
- Mettre en place un protocole de crise lorsqu'il existe un risque.

Estime de soi et participation

- Valoriser les efforts et les réussites réelles.
- Éviter l'humiliation publique et les comparaisons.
- Donner des responsabilités adaptées.
- Favoriser le tutorat et la coopération.
- Soutenir progressivement l'autonomie.

Principe d'évaluation

Les adaptations utilisées lors des évaluations doivent, autant que possible, avoir été expérimentées auparavant en situation d'apprentissage. L'école informe les parents des aménagements accordés selon les modalités institutionnelles.

7. Le rôle des parents et la collaboration avec l'école

Les parents connaissent l'enfant dans son histoire, son quotidien, ses forces et ses fragilités. Leur contribution est essentielle, tandis que l'école conserve la responsabilité des décisions pédagogiques et de sécurité qui relèvent de son fonctionnement.

Les parents sont invités à :

- Informer l'école des difficultés importantes, des bilans, des traitements ou des changements ayant un impact scolaire.
- Transmettre les comptes rendus utiles et actualisés dans les délais demandés.
- Participer aux rendez-vous, aux décisions et aux réévaluations.
- Soutenir les efforts de l'enfant sans faire à sa place ni le réduire à son trouble.
- Encourager des habitudes régulières de sommeil, d'organisation et de travail.
- Consulter les spécialistes extérieurs lorsque cela est recommandé et transmettre les conclusions utiles.
- Respecter les engagements convenus avec l'école, notamment en matière de sécurité et d'accompagnement.
- Utiliser les canaux institutionnels et maintenir une communication respectueuse et constructive.

Ce que l'école s'engage à faire

- Écouter les préoccupations sans jugement et expliquer clairement les démarches.
- Observer l'élève dans son environnement scolaire réel.
- Proposer des adaptations cohérentes avec ses besoins et les possibilités de la classe.
- Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre et vérifier les effets des recommandations.
- Traiter les informations et les bilans avec confidentialité.
- Informer la famille des décisions, des échéances et des limites du dispositif.

Une alliance éducative

Lorsque l'école, la famille et les professionnels transmettent des messages cohérents, l'enfant se sent davantage sécurisé et peut mieux s'engager dans les aides proposées.

8. Les bilans et les professionnels extérieurs

Dans certaines situations, l'école peut recommander un bilan ou un suivi extérieur afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'enfant et d'ajuster les aides scolaires.

- Bilan orthophonique, psychologique, neuropsychologique ou psychomoteur.
- Consultation neuropédiatrique, pédopsychiatrique ou médicale spécialisée.
- Suivi psychothérapeutique, orthopédagogique ou rééducatif.
- Bilan auditif, visuel ou tout autre examen jugé pertinent.

L'école observe, repère, alerte, accompagne et oriente. Elle ne pose pas de diagnostic médical ou paramédical. Le diagnostic relève des professionnels habilités.

Transmission des rapports

- Les rapports sont transmis à l'école par les parents.
- Ils sont étudiés en fonction de leur utilité scolaire et traduits en besoins concrets.
- Les informations sensibles ne sont communiquées qu'aux professionnels concernés.
- Un professionnel extérieur peut être contacté avec l'accord des responsables légaux.
- Un bilan ancien peut nécessiter une actualisation afin que les aménagements correspondent au fonctionnement actuel de l'élève.

Point essentiel

Un bilan ou un diagnostic ne suffit pas, à lui seul, à déterminer un dispositif scolaire. La décision dépend du retentissement fonctionnel sur la scolarité, des observations, des adaptations déjà tentées et de la concertation de l'équipe.

9. L'AESH ou l'accompagnant humain

Un accompagnement humain peut être envisagé lorsqu'un élève ne parvient pas à accéder de manière suffisamment autonome aux apprentissages, à la communication, à la sécurité ou à la vie scolaire malgré les aménagements ordinaires.

Missions possibles

- Faciliter l'installation, les déplacements et l'accès aux supports.
- Aider à comprendre, organiser ou suivre les étapes d'une tâche sans donner la réponse.
- Soutenir la communication, les interactions sociales et la régulation émotionnelle.
- Accompagner certaines transitions ou situations à risque.
- Encourager l'autonomie et diminuer progressivement l'aide lorsque cela devient possible.
- Observer et transmettre des faits utiles à l'enseignant et au référent.

Ce que l'AESH ne fait pas

- Il ne remplace pas l'enseignant, le thérapeute ou le parent.
- Il ne fait pas le travail à la place de l'élève et ne donne pas un cours particulier permanent.
- Il ne décide pas seul des adaptations, des sanctions ou des orientations.
- Il ne gère pas seul une crise et ne pose pas de diagnostic.
- Il ne doit pas isoler l'élève du groupe ni créer une relation exclusive qui freine son autonomie.

Recrutement et encadrement au Val Père Jacques

Lorsque la présence d'un accompagnant est jugée nécessaire, son financement relève des parents, en concertation avec l'école. La personne choisie doit être validée par l'établissement avant son entrée en classe. Sa mission, ses horaires, ses responsabilités, ses modalités de communication et les critères de réévaluation doivent être définis par écrit.

Objectif final

L'aide humaine doit être régulièrement réévaluée. Elle vise la participation, la réussite et l'autonomie progressive de l'élève, et non l'installation d'une dépendance durable.

10. Confidentialité, communication et respect de l'enfant

Toutes les informations concernant l'élève sont traitées avec discrétion, respect et dans son intérêt supérieur.

Confidentialité

- Les bilans, informations médicales, psychologiques, sociales ou familiales ne sont partagés qu'avec les personnes qui en ont besoin pour accompagner l'enfant.
- Les dossiers papier et numériques sont conservés dans un espace sécurisé et à accès restreint.
- Les résultats sensibles ne sont pas communiqués par une messagerie informelle ou devant des personnes non concernées.
- Les conclusions importantes sont expliquées lors d'un entretien permettant aux parents de poser leurs questions.
- Aucun diagnostic non confirmé n'est inscrit dans un document scolaire.

Communication avec l'école

- Enseignant principal : questions pédagogiques quotidiennes et suivi des adaptations en classe.
- Responsable de cycle : coordination, organisation et application des décisions.
- Référente inclusion / CSS : accompagnement spécifique et suivi du dossier EBEP.
- Direction : décisions institutionnelles importantes ou situations complexes.

Il est recommandé de privilégier un rendez-vous ou un message clair et synthétique, d'éviter les sollicitations multiples et de respecter les canaux institutionnels. L'objectif de la communication est de construire une solution, et non de rechercher un responsable.

Respect et dignité

Les adaptations doivent être présentées comme des outils d'apprentissage. Elles ne doivent jamais exposer l'élève, l'humilier ou le stigmatiser.

11. Questions fréquentes

Mon enfant est-il « différent » s'il bénéficie d'adaptations ?

Non. Les adaptations indiquent qu'il a besoin d'un chemin ou d'outils différents pour accéder aux apprentissages. Elles ne définissent ni sa valeur ni son potentiel.

Les adaptations vont-elles le rendre dépendant ?

Pas lorsqu'elles sont bien pensées et régulièrement réévaluées. Une bonne adaptation soutient la réussite actuelle tout en développant progressivement l'autonomie.

L'école peut-elle poser un diagnostic ?

Non. L'école observe, repère, accompagne et peut recommander une consultation. Le diagnostic appartient aux professionnels habilités.

Dois-je transmettre les bilans de mon enfant ?

Oui, lorsqu'ils permettent de mieux comprendre ses besoins et d'ajuster les aménagements. Ils sont traités avec confidentialité.

Les adaptations diminuent-elles le niveau scolaire ?

Pas nécessairement. Elles modifient surtout l'accès à la tâche, le support, le temps ou la modalité de réponse. Toute modification d'objectif doit être explicitement décidée et documentée.

Qui décide des adaptations ?

Elles sont décidées après observation et concertation entre les enseignants, le CSS, la responsable de cycle, les parents et, si nécessaire, les professionnels extérieurs.

Un AESH est-il obligatoire pour tout élève en difficulté ?

Non. Il est envisagé uniquement lorsqu'un besoin important d'accompagnement humain limite l'accès autonome à la scolarité.

Mon enfant peut-il réussir malgré ses difficultés ?

Oui. Les progrès dépendent de la qualité des aides, de leur cohérence, de la régularité du suivi et de la mobilisation des forces de l'enfant.

12. Engagement commun et message aux parents

L'accompagnement d'un enfant à besoins éducatifs particuliers repose sur une alliance entre :

- L'enfant.
- Sa famille.
- Les enseignants.
- Le CSS – Pôle inclusif.
- La responsable de cycle et la direction.
- Les professionnels extérieurs.

Chaque partenaire a un rôle spécifique. L'enfant a besoin de sentir que les adultes autour de lui se parlent, collaborent et cherchent ensemble des solutions réalistes. Lorsque tous avancent dans le même sens, il se sent davantage sécurisé, soutenu et capable de progresser.

Message aux parents

Votre enfant n'est pas seulement un élève en difficulté. Il est un enfant en développement, avec ses talents, ses fragilités, ses besoins et ses possibilités. L'École Val Père Jacques souhaite l'accompagner avec exigence, bienveillance et respect.

**L'inclusion n'est pas une faveur.
Elle est une responsabilité éducative partagée.**

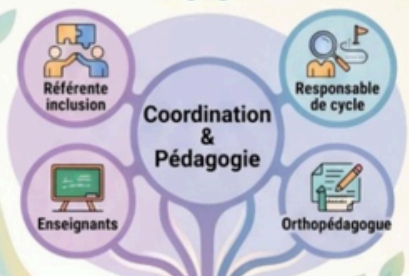
Le Pôle Inclusif de Val Pèrre Jacques : Ensemble pour l'Épanouissement de l'Élève

Le Pôle inclusif est une équipe interne dédiée à l'accompagnement personnalisé des élèves ayant des besoins spécifiques. Son action repose sur une expertise pluridisciplinaire pour garantir un environnement scolaire adapté et bienveillant.

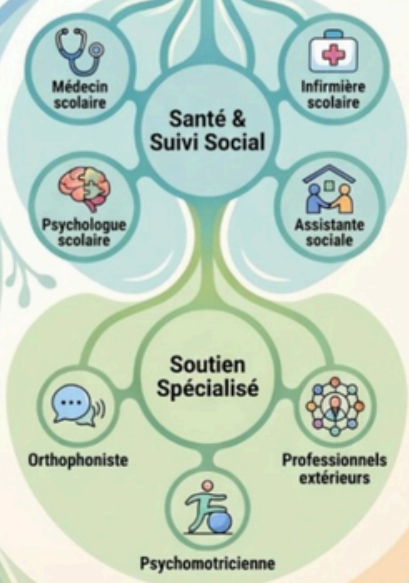
Nos Objectifs Fondamentaux



Une Équipe Pluridisciplinaire Engagée



Un Accompagnement Sur Mesure :
Chaque professionnel intervient selon son champ de compétence spécifique et les besoins de l'enfant.



Références institutionnelles

- Éduscol – Ministère français de l'Éducation nationale : école inclusive, EBEP et dispositifs d'accompagnement.
- Réseau Canopé – Ressources de formation et d'accompagnement des équipes éducatives.
- Cap École Inclusive – Observer, aménager et adapter les situations d'apprentissage.
- Ministère de l'Éducation nationale – Ressources relatives aux AESH et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Version institutionnelle mise à jour – Juin 2026